



SÉCURITÉ

RISQUE CHIMIQUE : EVALUER LE FACTEUR DE PENIBILITE LIE AUX AGENTS CHIMIQUES DANGEREUX

OBJECTIFS

Comprendre la réglementation relative à la mise sur le marché des agents chimiques.
Maîtriser les définitions : danger, risque, substance et exposition.
Évaluer et gérer le risque chimique au sein de l'entreprise. Contrôle de l'exposition professionnelle (arrêté 15 décembre 2009).
Évaluer le facteur de pénibilité lié aux agents chimiques dangereux (arrêté du 30 décembre 2015)

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- › **Règlement relatif à la mise sur le marché et à la manipulation des agents chimiques.**

- › **Les classes de dangers liées au règlement CLP :**
 - dangers physico-chimiques,
 - dangers sur la santé,
 - dangers sur l'environnement.

- › Lien entre Installations classées (IC) et produits chimiques.

- › Analyse des fiches de données de sécurité.

- › Évaluation du risque chimique.

- › Évaluer le facteur de pénibilité relatif aux produits chimiques.

- › Gestion opérationnelle et documentaire du risque chimique.

- › Liens entre l'entreprise, l'administration et la médecine du travail.

- › Réalisation d'une étude de cas pour comprendre chaque étape de l'évaluation du risque chimique et du facteur de pénibilité.



DURÉE

2 jours
14 heures



SESSIONS

- 2 et 3 octobre 2018



LIEU

Lyon



FRAIS D'INSCRIPTION (DÉJEUNER INCLUS)

1 180 € HT



PUBLIC CONCERNÉ

Industriels, fabricants, distributeurs, utilisateurs, directeurs, juristes, ingénieurs et techniciens en hygiène/environnement, animateurs développement durable, consultants, bureaux d'études



Coordonnées

CPE Lyon Formation Continue

Campus Saint-Paul – Bâtiment F • 10, Place des Archives – 69002 LYON

04.72.32.50.60